

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 04 avril 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames : LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,

Messieurs : ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur BALSAC Didier représenté par Monsieur GONDAL Stéphane,

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Monsieur BILLOUX Bruno procuration à Madame LAFON Nadine,

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe,

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 32 Pouvoir(s) : 12 Votants : 44</p>
---	---

N°2024B40DAF : ANNEXE FINANCIÈRE 2024 LIÉE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE FUMEL VALLÉE DU LOT ET L'EPIC OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot est administré sous forme d'un EPIC depuis le 1^{er} janvier 2008.

Madame la Vice-présidente rappelle la délibération n°2023A-17-OT approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, pour la période 2023-2025, ayant pour objet de formaliser les responsabilités mutuelles, les droits et devoirs, qui structurent la relation entre la CC Fumel Vallée du Lot et l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot et précisent les moyens alloués à l'OT pour les mises en œuvre des actions définies.

Elle explique que cette convention d'objectifs et de moyens doit faire l'objet d'une annexe financière annuelle précisant les montants annuels versés de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot.

Madame la Vice-présidente précise qu'en application des dispositions de l'article L.133-7 du code du Tourisme, lorsqu'un office de tourisme est constitué sous forme d'EPIC, le produit de la taxe de séjour lui est obligatoirement reversé.

Ainsi aux vues des résultats de l'exercice 2023 de l'Office de Tourisme, Madame Marie COSTES propose de verser 130 000 € de subvention forfaitaire au titre de 2024.

Après avoir **entendu cet exposé et en avoir délibéré,**
le Conseil Communautaire

1°) – Décide de valider l'annexe financière 2024, ci-annexée, liée à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre CC Fumel Vallée du Lot et l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot et le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 130 000 € ;

2°) – Précise que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette annexe financière sont prévus au budget 2024 ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 12 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 avril 2024
